

**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban  
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme  
de Durban pour une action renforcée sur la sixième  
partie de sa deuxième session, tenue à Bonn  
du 20 au 25 octobre 2014**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–5	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	6–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour .....	6	3
B. Organisation des travaux de la session .....	7–9	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour) .....	10–32	3
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour) .....	33	7
V. Rapport sur la sixième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour) .....	34	7
VI. Suspension de la session .....	35–36	7
<b>Annexes</b>		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la sixième partie de sa deuxième session.....		8
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la sixième partie de sa deuxième session .....		9



## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La sixième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre de conférence international à Bonn (Allemagne), du 20 au 25 octobre 2014<sup>1</sup>.

2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention) et M. Artur Runge-Metzger (originaire d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention), ont annoncé la reprise de la deuxième session et ont ouvert la 11<sup>e</sup> séance plénière le 20 octobre 2014. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Ils ont aussi salué M<sup>me</sup> Anna Serzysko (originaire d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention) en sa qualité de Rapporteuse du Groupe de travail spécial<sup>2</sup>.

3. Les Coprésidents ont encouragé les Parties à tirer pleinement parti de la réunion d'octobre de façon à réaliser les progrès requis pour que le Groupe de travail spécial s'acquitte avec succès des tâches qui lui avaient été confiées, notamment celles qu'il devait exécuter d'ici à la vingtième session de la Conférence des Parties. Ils ont rappelé la décision 2/CP.18 demandant au Groupe de travail spécial d'examiner les éléments d'un projet de texte de négociation au plus tard à la session qu'il tiendrait à l'occasion de la vingtième session de la Conférence des Parties, en vue de disposer d'un texte de négociation avant mai 2015. Les Coprésidents ont indiqué qu'à la même session le Groupe de travail spécial devrait également convenir des renseignements à communiquer concernant les contributions prévues déterminées au niveau national, conformément à la décision 1/CP.19, et des moyens d'accélérer la mise en œuvre de l'action en faveur du climat avant 2020.

4. Des déclarations ont été faites par M. Manuel Pulgar-Vidal, Président désigné de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), et par M<sup>me</sup> Christiana Figueres, Secrétaire exécutive.

5. Des déclarations ont également été faites par les représentants de 13 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, des pays les moins avancés, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, des pays en développement animés du même esprit, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de

---

<sup>1</sup> Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième, quatrième et cinquième parties de la deuxième session ont été publiés sous les cotes FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1 et FCCC/ADP/2014/2, respectivement.

<sup>2</sup> Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2, qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son Bureau lors des deuxième et troisième parties de sa deuxième session, comme indiqué au paragraphe 6 du document FCCC/ADP/2013/2 et au paragraphe 5 du document FCCC/ADP/2013/3, respectivement.

défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG indépendantes spécialisées dans la recherche, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et d'ONG représentant la jeunesse.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la 1<sup>re</sup> séance de cette session, le 29 avril 2013<sup>3</sup>.

### **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 11<sup>e</sup> séance, le 20 octobre, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la sixième partie de la session<sup>4</sup> et ont décrit les dispositions prises compte tenu de l'organisation des travaux précédemment convenue par le Groupe de travail spécial ainsi que de ses mandats, notamment ceux que lui a confiés la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session<sup>5</sup>. L'organisation des travaux sur le point 3 de l'ordre du jour prévoyait la création d'un groupe de contact à la quatrième partie de la session<sup>6</sup>, la tenue de réunions d'information sur les questions présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de travail spécial, des réunions techniques d'experts et des activités de suivi connexes.

8. Les Coprésidents ont également encouragé les Parties à communiquer les unes avec les autres et à collaborer pour rapprocher des points de vue différents, s'efforcer de trouver un terrain d'entente et régler les questions en suspens.

9. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention de tenir une réunion spéciale avec les observateurs pendant la session, réunion qui a eu lieu le 21 octobre.

## **III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17**

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 11<sup>e</sup> séance, ainsi qu'à la 12<sup>e</sup>, le 25 octobre. Il était saisi des documents FCCC/ADP/2014/2, FCCC/ADP/2014/L.3 et FCCC/ADP/2014/CRP.3, ainsi que des notes informelles établies pour la sixième partie de la session<sup>7</sup>.

11. À la 11<sup>e</sup> séance, les Coprésidents ont rappelé la création du groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour mentionné au paragraphe 7 ci-dessus, dont le mandat consistait à

<sup>3</sup> FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

<sup>4</sup> Publiée sous la cote ADP.2014.9.InformalNote.

<sup>5</sup> Décision 1/CP.19.

<sup>6</sup> FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

<sup>7</sup> On trouvera une liste des notes informelles à l'annexe II.

mener ses travaux en fonction de l'ordre du jour arrêté d'un commun accord, notamment des deux secteurs d'activité du Groupe de travail spécial, et conformément à la pratique de la Convention.

12. Les Coprésidents ont aussi rappelé les principes fondamentaux qui guidaient les travaux du Groupe de travail spécial, à savoir que ce processus continuerait d'être impulsé par les Parties et de s'appuyer sur les contributions des Parties, et que tous les résultats du processus reflèteraient les contributions des Parties.

13. À la même séance, ils ont appelé l'attention des représentants sur les documents informels qu'ils avaient établis avant la session pour aider à mieux comprendre les questions et les options présentées par les Parties ainsi que les préparatifs de la session, à savoir:

a) Une note présentant les réflexions des Coprésidents sur la cinquième partie de la session<sup>8</sup>;

b) Un document officiel présentant, sous forme de points, les vues et les propositions des Parties tirées des déclarations, interventions, communications et autres contributions des Parties, y compris des documents de séance, sur les éléments d'un projet de texte de négociation en vue de l'accord de 2015<sup>9</sup>;

c) Un projet de texte révisé sur les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de 2015<sup>10</sup>;

d) Un projet de texte sur l'accélération de la mise en œuvre d'une action renforcée dans le domaine climatique avant 2020<sup>11</sup>;

e) La note relative au déroulement de la sixième partie de la session présentant l'organisation proposée pour les travaux<sup>12</sup>.

14. Les Coprésidents ont souligné qu'il fallait progresser davantage dans les travaux sur les éléments de l'accord. Dans cette perspective, ils ont brièvement présenté le calendrier à suivre pour que le texte de négociation soit disponible avant mai 2015 et ont rappelé aux représentants que le Groupe de travail spécial devait convenir, à sa session d'octobre, du temps de réunion supplémentaire requis en 2015, notamment au cours du premier semestre de cette année.

15. À la même séance, les Coprésidents ont noté que quelques-uns des aspects juridiques de l'accord de 2015 avaient été évoqués dans les débats et les communications des Parties. À cet égard, ils ont fait savoir que le secrétariat avait établi, à leur demande, une note contenant une série de questions et de réponses sur certains aspects juridiques et institutionnels de l'accord de 2015 et ont invité le coordonnateur du programme des affaires juridiques du secrétariat et le Conseiller juridique principal à présenter cette note, qui a été publiée sur le site Web de la Convention<sup>13</sup>.

16. À la même séance, les Coprésidents ont souligné qu'il fallait poursuivre et, si possible, mener à bien les travaux sur le texte d'un projet de décision recensant les renseignements que les Parties communiqueraient lorsqu'elles présenteraient leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'il

---

<sup>8</sup> Publiée sous la cote ADP.2014.5.InformalNote.

<sup>9</sup> Publié sous les cotes ADP.2014.6.NonPaper et Corr.1.

<sup>10</sup> Publié sous la cote ADP.2014.7.DraftText.

<sup>11</sup> Publié sous la cote ADP.2014.8.DraftText.

<sup>12</sup> Publiée sous la cote ADP.2014.9.InformalNote.

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse <<http://unfccc.int/8417.php>>.

importait de s'entendre sur la portée des contributions prévues déterminées au niveau national et sur les étapes ou processus qui suivront la communication de ces contributions.

17. À cette fin, les Coprésidents ont proposé aux Parties de poursuivre les travaux consacrés au texte d'un projet de décision sur les contributions prévues déterminées au niveau national et ont indiqué que cette tâche consisterait à établir, selon les besoins, plusieurs versions du projet pendant la session.

18. Ils ont en outre rappelé que les Parties avaient, lors de la cinquième partie de la session, jugé souhaitable de prendre une décision ambitieuse sur l'action renforcée à engager dans le domaine climatique avant 2020.

19. Les Coprésidents ont proposé aux Parties de mener les travaux consacrés au texte d'un projet de décision sur les contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre du groupe de contact cité précédemment au paragraphe 7, par une lecture collective de l'ensemble du projet de décision publié sous la cote ADP.2014.8.DraftText. Ils ont invité les Parties à apporter leur concours aux travaux tout au long de cette lecture afin d'enrichir le projet de texte.

20. Dans le secteur d'activité 1<sup>14</sup>, le groupe de contact a développé les éléments contenus au paragraphe 5 de la décision 1/CP.17, notamment le cycle des contributions et des engagements, et a progressé dans l'examen de ce qu'il faudrait énoncer dans l'accord de 2015 et de ce qui devrait faire l'objet de décisions complémentaires afin d'assurer une mise en œuvre plus dynamique. Le groupe de contact a également procédé à une première lecture du projet de décision mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 13 ci-dessus et a avancé dans ses discussions sur les contributions prévues déterminées au niveau national. Les Coprésidents ont rassemblé les propositions des Parties dans un projet de texte révisé qui a été publié le 24 octobre.

21. Dans le secteur d'activité 2<sup>15</sup>, le groupe de contact a centré son attention sur le contenu d'un projet de décision relatif à l'action renforcée à prévoir avant 2020. Les Coprésidents ont rendu compte de l'état d'avancement de ces travaux dans un projet de texte révisé qui a été publié le 24 octobre.

22. Dans le cadre des travaux sur l'examen technique des perspectives des mesures présentant un potentiel d'atténuation élevé, y compris celles ayant des retombées bénéfiques sur l'adaptation et le développement durable, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la décision 1/CP.19, les réunions ci-après ont été organisées pendant la sixième partie de la session:

a) Réunion technique d'experts, tenue le 21 octobre avec le concours de M<sup>me</sup> Ulrika Raab, sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone<sup>16</sup>;

b) Réunion technique d'expert, tenue le 22 octobre avec le concours de M<sup>me</sup> Marta Pizano, sur la question des gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone<sup>17</sup>.

23. En outre, une réunion a été organisée le 23 octobre afin de faciliter le suivi des réunions techniques d'experts tenues pendant les quatrième et cinquième parties de la session sur l'exploitation des possibilités d'atténuation découlant des énergies

<sup>14</sup> Le secteur d'activité 1 a trait aux questions mentionnées aux paragraphes 2 à 6 de la décision 1/CP.17 (concernant l'accord de 2015).

<sup>15</sup> Le secteur d'activité 2 a trait aux questions mentionnées aux paragraphes 7 et 8 de la décision 1/CP.17 (concernant le niveau d'ambition à prévoir avant 2020).

<sup>16</sup> Voir <<http://unfccc.int/8421.php>>.

<sup>17</sup> Voir <<http://unfccc.int/8420.php>>.

renouvelables<sup>18</sup>, l'amélioration de l'efficacité énergétique<sup>19</sup>, l'utilisation des terres<sup>20</sup> et l'environnement urbain<sup>21</sup> dans la période antérieure à 2020.

24. Les réunions d'information ci-après ont été l'occasion de porter à l'attention du groupe de contact les travaux pertinents menés dans le cadre d'autres organes:

a) Réunion d'information sur l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, animée par M. Seyni Nafoussi du Comité permanent du financement, le 21 octobre;

b) Réunion d'information sur la situation du Fonds vert pour le climat, animée par M. Ayman Shasly, Coprésident de la huitième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, le 21 octobre;

c) Réunion d'information sur le renforcement des capacités, animée par M. Amena Yauvoli, Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, le 25 octobre;

d) Réunion d'information sur l'examen de la période 2013-2015, animée par M. Emanuel Dumisani Dlamini, Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, le 25 octobre<sup>22</sup>.

25. En outre, une réunion d'information sur l'appui aux préparatifs internes des contributions prévues déterminées au niveau national a eu lieu le 23 octobre. Cette réunion, animée par les Coprésidents, a mis en évidence des études de cas sur la coopération et l'appui à l'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national, y compris des rapports sur les dialogues régionaux organisés sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la participation active du secrétariat.

26. Le Groupe de travail spécial s'est réuni le 23 octobre pour faire le bilan des progrès accomplis et envisager les perspectives éventuelles. À cette occasion, il a aussi examiné la question des réunions supplémentaires à prévoir en 2015, ainsi que les travaux sur les questions juridiques se rapportant à l'accord de 2015.

27. À la 12<sup>e</sup> séance, les Coprésidents ont constaté que le Groupe de travail spécial avait progressé au cours de la session, qu'il s'agisse de préciser les éléments de l'accord de 2015, de définir les renseignements que les Parties communiqueront lorsqu'elles présenteront leurs contributions prévues déterminées au niveau national ou d'étudier des moyens d'accélérer la mise en œuvre de mesures à prendre avant 2020. Ils ont également noté qu'il fallait consigner les progrès réalisés à la session d'octobre et ont fait part de leur intention d'aider les représentants à préparer la prochaine session du Groupe de travail spécial en rendant compte de ces progrès dans des notes informelles à paraître avant la session en question.

28. Sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial est convenu, à la même séance, de tenir une session supplémentaire au premier semestre de 2015 et au moins une autre session au second semestre de la même année.

29. Les Coprésidents ont fait savoir aux représentants que la session supplémentaire du premier semestre de 2015 aurait lieu du 8 au 13 février 2015 à l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse).

<sup>18</sup> Voir <<http://unfccc.int/8112.php>>.

<sup>19</sup> Voir <<http://unfccc.int/8113.php>>.

<sup>20</sup> Voir <<http://unfccc.int/8171.php>>.

<sup>21</sup> Voir <<http://unfccc.int/8170.php>>.

<sup>22</sup> Des informations complémentaires sur les réunions d'information organisées au cours de cette session peuvent être consultées à l'adresse: <<http://unfccc.int/bodies/awg/items/7695.php>>.

30. Les Coprésidents ont invité le Secrétaire exécutif adjoint à communiquer aux représentants des informations sur les incidences financières et sur l'état du financement des sessions supplémentaires du Groupe de travail spécial prévues en 2015.

31. À la même séance, les Coprésidents ont rappelé que les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs pouvaient apporter leur concours au Groupe de travail spécial, celui-ci les ayant invitées à communiquer avant chaque session des informations, des observations et des propositions ayant trait à ses travaux<sup>23</sup>.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement animés du même esprit, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine) et de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### **IV. Questions diverses**

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 11<sup>e</sup> séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

#### **V. Rapport sur la sixième partie de la deuxième session**

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. À sa 12<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la sixième partie de sa deuxième session<sup>24</sup>. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la sixième partie de la session avec le concours du secrétariat et en suivant les indications des Coprésidents.

#### **VI. Suspension de la session**

35. À la 12<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre à l'occasion de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, à Lima (Pérou).

36. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

---

<sup>23</sup> FCCC/ADP/2012/3, par. 22.

<sup>24</sup> Adopté sous la cote FCCC/ADP/2014/L.3.

## Annexe I

### **Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la sixième partie de sa deuxième session**

#### **Documents établis pour la sixième partie de la session**

FCCC/ADP/2014/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014
FCCC/ADP/2014/CRP.3	Submission from the Like-minded Developing Countries

#### **Autres documents disponibles avant la session**

FCCC/CP/2013/10 et Add.1	Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013
FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/ADP/2014/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014
FCCC/ADP/2014/1	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014
FCCC/ADP/2013/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013

## Annexe II

### **Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la sixième partie de sa deuxième session**

ADP.2014.5.InformalNote	Reflections on progress made at the fifth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2014.6.NonPaper et Corr.1	Parties' views and proposals on the elements for a draft negotiating text
ADP.2014.7.DraftText	Intended nationally determined contributions of Parties in the context of the 2015 agreement
ADP.2014.8.DraftText	Accelerating the implementation of enhanced pre-2020 climate action
ADP.2014.9.InformalNote	Scenario note on the sixth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs

---